

- Q -

Québec, le 22 novembre 2009

Monsieur Renaud Lachance
Vérificateur général
750, boulevard Charest est
Québec, (Québec)
G1K 9J6

Monsieur le Vérificateur général,

En tant que sous-ministre des Transports du Québec en exercice en 2004, je voudrais formuler quelques commentaires concernant une situation survenue à cette époque et décrite au paragraphe 4.96 du chapitre 4 du **Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée Nationale pour l'année 2009-2010** publié le 18 novembre 2009. Le contenu de ce paragraphe et tout particulièrement vos propos à ce sujet lors de la publication du rapport ont amené des débats animés à l'Assemblée Nationale, de même que dans la presse, dont j'ai été bien malgré moi un protagoniste passif.

Tout d'abord, permettez-moi de vous dire respectueusement que je ne partage pas votre point de vue selon lequel le ministère aurait dû transmettre son rapport à la police ou au Bureau de la concurrence. Le ministère ne disposait dans cette affaire d'aucune déclaration signée. Les témoins avaient accepté de rencontrer le Service d'enquête du ministère en exigeant au préalable la protection de leur identité et ont refusé, en conséquence, de signer leur déclaration. En conformité avec les habitudes du ministère, cette déclaration non-signée n'a pas été transmise à la police, bien que le ministère avait comme pratique de transmettre à la police les déclarations signées. Cette attitude du ministère m'apparaît justifiée et responsable et est apparentée à l'attitude des services de police vis-à-vis les informateurs ou à celle des journalistes à l'égard de la protection de leurs sources.

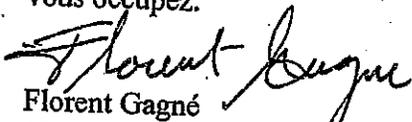
De plus, l'information qui nous avait été transmise, bien qu'utile pour des fins administratives, ne m'apparaissait pas suffisante et assez solidement appuyée pour commander un recours à la police ou au Bureau de la concurrence. À preuve, le Bureau de la concurrence qui a subséquemment enquêté sur cette affaire n'a finalement porté aucune accusation, ce qui corrobore ma lecture de la situation. Je suis d'ailleurs très surpris que vous ayez omis de mentionner ce fait important lorsque vous vous êtes épanché devant la presse. Est-ce un oubli malheureux de votre part ou une restriction mentale qui vous permettait de mieux faire la nouvelle? Du reste, je suis également étonné que vous ayez recyclé cet élément de 2004 dans votre rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010.

Dans un article publié dans l'édition du 30 mai 2009 du journal La Presse, le chroniqueur Yves Boisvert écrivait que le Vérificateur général (du Québec) devait réapprendre le sens du devoir de réserve. Celui-ci doit se contenter, disait-il encore, de faire des constats et non de faire des commentaires le sourire en coin. Votre attitude m'a blessé. Ni vous, ni personne de votre bureau ne m'a contacté pour obtenir ma version de faits avant de lancer ce ballon sur la place publique. Je n'ai pas la prétention de n'avoir pris que de bonnes décisions, mais j'ai toujours placé la rigueur et la droiture au plus haut de mes préoccupations pendant les quelque vingt ans où j'ai rempli des fonctions supérieures au Gouvernement du Québec. Je n'ai jamais voulu protéger personne; je n'ai protégé que l'intérêt public, notamment dans cette affaire.

A cet égard, il est faux de prétendre, comme certains l'ont fait dans le sillage de vos propos, que ce dossier est mort sur le bureau du sous-ministre. Au contraire, deux gestes importants ont été posés. Premièrement, l'appel d'offres a été annulé et repris complètement, ce qui a permis d'éviter un préjudice au ministère. Deuxièmement, le système d'appel d'offres a été modifié pour que la liste des fournisseurs intéressés à présenter une soumission, soit ceux qui se procurent les documents d'appels d'offres, ne soit plus disponible et demeure confidentielle. Ce changement visait à rendre les communications plus difficiles entre les entrepreneurs intéressés à un même projet et, du coup, contribuait à diminuer les risques de collusion. Cette mesure a d'ailleurs été étendue récemment à tous les contrats gouvernementaux.

J'assume personnellement, à l'exclusion de toute intervention politique, la décision que j'ai prise de ne pas transmettre ce dossier à la police ou au Bureau de la concurrence pour les raisons ci-haut décrites, lui ayant préféré des gestes administratifs structurants et conséquents. Je demeure persuadé que le ministère des Transports a adopté dans cette affaire une attitude responsable et a posé les gestes qui s'imposaient.

Veillez recevoir l'expression de mon plus grand respect pour les hautes fonctions que vous occupez.



Florent Gagné
(Sous-ministre des Transports 2003-2006)
9050, rue Marie-Parent
Québec, (Québec)
G2K 1J9

Cc : Madame Julie Boulet, Monsieur Norman MacMillan
Madame Pauline Marois, Monsieur Gérard Deltell
Monsieur Gérard Bibeau, Monsieur Michel Boivin